

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc132236-DE-1-1

Date de télétransmission : 17 octobre 2023

Date de réception : 17 octobre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 13

**AIDE AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS DES ALPES-MARITIMES - PORT
DE VILLEFRANCHE-SUR-MER : TRAVAUX DE RÉFECTION DES
REVÊTEMENTS DU QUAI DE LA JETÉE - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE L'ETAT ET DE LA RÉGION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 juin 1987 par l'assemblée départementale approuvant le principe du versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, représentant la prise en charge de deux mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;

Vu la délibération prise le 16 juin 1989 par l'assemblée départementale étendant cette prise en charge à trois mois de frais de rôle d'équipage, de fin juin à début septembre ;

Vu la délibération prise le 16 avril 2009 par la commission permanente décidant d'octroyer l'aide au rôle directement aux prud'homies de pêche et non plus au comité local des pêches maritimes et des élevages marins ;

Considérant qu'il est proposé le versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, au titre de 2020, représentant la prise en charge de trois mois de frais

de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;

Considérant que les délais de réception et de traitement des documents expliquent le décalage avec l'année considérée ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale portant création de la régie à simple autonomie financière des ports de Villefranche-sur-Mer, et adoptant les statuts de cette régie ;

Considérant le programme pluriannuel d'investissement de ladite régie et plus particulièrement les actions portant sur la rénovation des infrastructures portuaires ;

Vu l'Inventaire général du patrimoine régional de la Région Sud PACA référencant le port royal de la Darse sous le numéro IA06002587 ;

Vu l'arrêté n°91-56 du 11 février 1991 portant inscription du port royal de la Darse sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques (référence dossier MH : PA00080960) ;

Vu le programme d'appui et de financement de la Direction Régionales des Affaires Culturelles portant sur la réhabilitation des Monuments Historiques classés ou inscrits ;

Vu le programme d'appui et de financement de la Région Sud PACA visant à la mise en valeur et à la protection du littoral maritime et des édifices qui y sont attachés ;

Considérant le dossier technique dressé par l'atelier d'architecture DONJERKOVIC portant sur le projet de réfection des revêtements de l'intégralité du sol du quai de la jetée sur le port royal de la Darse à Villefranche-sur-Mer ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant :

- le versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, au titre de 2020, représentant la prise en charge de trois mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;
- d'adopter le dossier technique et de solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région Sud PACA concernant les travaux de réfection des revêtements du quai de la jetée du port de la Darse ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes :

- d'octroyer une subvention d'un montant total de 70 509,04 € dans le cadre de l'aide au rôle d'équipage attribuée aux prud'homies de pêche des Alpes-Maritimes pour les pêcheurs professionnels au titre de l'exercice 2020, conformément aux tableaux de répartition entre chaque prud'homie joints en annexe ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939, programme « Ports », du budget départemental ;

2°) Concernant les travaux de réfection des revêtements du quai de la jetée du port de la Darse à Villefranche-sur Mer :

- d'approuver le contenu du dossier technique, joint en annexe, arrêtant le montant global des dépenses d'investissement à 1 062 304 € HT (1 274 764,80 € TTC) et d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, l'aide financière de l'Etat au titre des Monuments Historiques et de la Région Sud PACA au titre du service Mer et Littoral, conformément au plan de financement joint en annexe.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PRUD'HOMIES	AIDE AU ROLE INDEMNITE 2020
ANTIBES GOLFE- JUAN	19 626,14 €
CANNES	25 227,52 €
CROS DE CAGNES	11 426,20 €
MENTON	4 052,86 €
NICE	4 702,20 €
VILLEFRANCHE SUR MER	5 474,12 €
TOTAL	70 509,04 €

catégorie	salaire forfaitaire 2020 / jour	Montant retenu (90xSFJ)x23%
3	53,07 €	1 098,54 €
4	58,54 €	1 211,78 €
5	62,48 €	1 293,34 €
6	64,65 €	1 338,26 €
7	68,66 €	1 421,26 €
8	75,53 €	1 563,47 €

Plan de financement prévisionnel

(Base APS Juin 2022)

version du

18/08/2023

Dépenses

Recettes

Travaux <i>(voir détail estimatif dans dossier technique)</i>	1 051 904,00	DRAC MH (20%)	212 460,80
		Région Sud (20%) (1) <i>Service Mer et Littoral</i>	150 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	10 400,00		
		Autofinancement/emprunt	699 843,20
Total Ht	1 062 304,00		
TVA	212 460,80	Retour TVA	212 460,80
Total TTC	1 274 764,80	Total	1 274 764,80

(1) subvention plafonnée à 150 000€